

Cinéma

Au cinéma d'Oron dès le 28 septembre, première en présence du réalisateur le 1^{er} octobre à 20h.

Les mondes possibles des utopies communautaires

Avec son documentaire *Nos utopies communautaires*, le réalisateur suisse Pierre-Yves Borgeaud réunit des voix fortes de leurs différentes expériences de vivre-ensemble. Un collage polyphonique qui fait rayonner les alternatives possibles au quotidien individualisé.

Coller des modes de vies alternatives

Raconter les alternatives possibles aux habitudes de logement traditionnelles ne se fait pas sans une conscience profonde de la variété des modes de vies possible. Pour présenter une alternative authentiquement, il semble donc qu'il faille en présenter une multitude. C'est ce que semble avoir compris le réalisateur à un stade primaire du développement de son film. Le choix de ses trois protagonistes fonctionne ainsi comme trois pôles, permettant de s'assimiler à l'un ou l'autre des personnages animant *Nos utopies communautaires*. L'affiche du film annonce sa couleur : le nouveau documentaire de Pierre-Yves Borgeaud est un collage de vécus individuels de la collectivité.

Au lendemain de mai 68

C'est aussi l'histoire de ce que l'on voit fréquemment comme

un mouvement déchu ; les utopies soixante-huitardes sont montrées ici dans ce qu'elles initient encore dans la société actuelle. Les images d'archives sont ainsi arrimées à des interviews contemporaines, permettant de voir le présent comme le passé des trois protagonistes que le documentariste a choisi de représenter. Par ce biais, il parvient à relayer les parcours atypiques de personnes ayant vu - et qui continuent de voir - la communauté comme un moyen de résistance après mai 68. Parce qu'il choisit ses protagonistes comme on choisit des images à coller, c'est-à-dire en pensant aux contrastes, contours et superposition, le film parvient à mettre en relief des avis et des idées très différentes. Ceci se lit par exemple dans le choix affirmé du réalisateur romand de franchir le röstigraben, en plaçant côte à côte la Zurichoise Maya Schwan au couple vaudois Pouly, et à l'auteur suisse-allemand Hans Widmer. Sur la scène du cinéma Kosmos, lors de l'avant-première zurichoise du film, le micro est passé de Hans Widmer à Maya Schwan. Il a développé des concepts urbanistiques pour penser la communauté, elle l'a vécue pour le meilleur et pour le pire dans les années 70 avec la communauté «Aktionsanalytische Organisation» (AAO). Le passage de micro semble houleux tant leurs points de vue sont différents. En live, l'occasion est ainsi donnée au public de saisir le choix audacieux effectué par le réalisateur pour rendre la perspective des vécus individuels qu'il tente de retracer. A l'image d'une communauté fonctionnelle, son film fait dès lors exister des points de vue dissonants, tout en relevant leur acuité par leur juxtaposition.

Comment vivre ensemble

De son film, on ne retiendra probablement pas la finesse des images ou leur beauté, mais bien plus un message global qui, tout en conservant sa nuance, fonctionne comme une belle ode au vivre ensemble. Un montage invisible, des images attendues : de manière assez classique, les paramètres filmiques sont asservis au propos. Si on ne ressort pas de la séance des étoiles plein les yeux face aux images, il nous reste en tête une sorte de mode d'emploi du collectif valable que l'on soit communautaire avéré-e ou débutant-e. De ces spécialistes de la collectivité, on retiendra ainsi des concepts clés tels que la tolérance ou la persévérance. Des concepts qui, s'ils sont cités brièvement dans une critique cinématographique semblent sans doute anodins, mais qui quand ils sont animés par des expériences personnelles et des souvenirs, prennent toute leur profondeur. Vivre en groupe, c'est ainsi subir les aléas du leadership,

mais aussi choisir de le tolérer ou non. Accepter que certaines de nos libertés sont dévouées, au profit de la rayonnance du groupe. Se nourrir des autres mais les nourrir en retour, se découvrir tout en découvrant l'autre. A l'image de ce que j'en retiens, les différentes formes d'idées que relaie le documentaire parviennent par leur variété à parler à tout un chacun, et à montrer avec nuance la beauté du partage quand il va jusqu'au domicile.

Charlyne Genoud

Nos utopies communautaires

Documentaire, Pierre-Yves Borgeaud, Suisse, 2022, 108', VF, 16/16 ans

A voir en avant-première romande au théâtre du Jorat de Mézières

le 25 septembre. Programme de la journée :

- 15h Ouverture de la cantine
- 17h Projection du film (durée 1h40)
- 19h Rencontres après le film, concert

Tarif Fr. 30.- (concert rock avec Sacha Love + verre de l'amitié inclus)

Au cinéma d'Oron dès le 28 septembre,

première en présence du réalisateur le 1^{er} octobre à 20h.

Les utopies communautaires au théâtre du Jorat le 25 septembre

Le film de Borgeaud fait vivre ensemble, durant ses 98 minutes, des individus vivants le collectif de manières distinctes. Un portrait de la communauté, non pas présentée comme une réunion de sosies, mais comme l'assemblage de voix différentes qui s'entremêlent en un chant commun. A ce titre, le choix du réalisateur de se servir de la création d'un spectacle comme sujet de transition entre les différentes prises de paroles semble particulièrement judicieux. Parallèlement à ces vécus individuels qui mêlent passé et présent, la caméra de Pierre-Yves Borgeaud se focalise en effet sur la réalisation actuelle d'un spectacle choral autour des chants de l'utopie La lutte finale, au théâtre du Jorat de Mézières. A l'occasion de sa première romande, le long-métrage sera dès lors présenté dans cette très belle salle de spectacle le 25 septembre.

C.G.



La protagoniste zurichoise Maya et ses deux amoureux réunis en un joli plan

Opinions

Réforme de l'impôt anticipé



La réforme entend supprimer l'impôt anticipé uniquement sur les revenus d'obligations. Les obligations sont des titres d'emprunt, des papiers-valeurs de dette, souvent cotés en bourse, qui paient un intérêt chaque année

exactement comme on paie à la banque un intérêt sur un prêt. Elles sont émises par de grandes entreprises, des Etats ou des collectivités publiques.

Une obligation est aussi ce que l'Administration fédérale des contributions désigne comme telle : toute personne qui emprunte au moins 500'000 francs (en tout) à plus de dix personnes aux mêmes conditions peut être considérée comme ayant émis une obligation et elle doit alors, lorsqu'elle paie des intérêts à ceux qui lui ont prêté, retenir l'impôt anticipé à 35% et le verser au fisc.

Seules ces personnes pourront voir leur accès à l'emprunt facilité par la réforme, parce qu'un investisseur étranger qui achètera ces obligations ne verra plus le revenu de son investissement amputé d'une retenue de 35% dont le remboursement est effectivement complexe à obtenir.

La loi soumise à votation ne vise absolument pas les dividendes, c'est-à-dire les bénéfices des entreprises que se partagent leurs actionnaires après que l'entreprise ait payé toutes ses charges. Ces dividendes resteront soumis à l'impôt anticipé exactement comme aujourd'hui, c'est-à-dire dans une conception particulièrement large qui touche absolument tout avantage un tant soit peu anormal que s'octroierait le dirigeant-actionnaire de l'entreprise. La traçabilité fiscale des dividendes n'est donc pas affectée.

L'intérêt sur une obligation étant un pourcentage

fixe ou variable déterminé un peu comme sur un prêt hypothécaire, la porte que la réforme ouvrira à la fraude à l'impôt en Suisse par non-déclaration d'intérêts sur obligations gagnés par un investisseur (vu qu'il n'y aura plus, pour cet investisseur vaudois ou zurichois, d'impôt anticipé à récupérer) reste en général petite.

Même si la porte est petite, il reste surprenant que le Conseil fédéral accepte de l'ouvrir sans aucune contrepartie (comme une forme d'échange d'informations avec le fisc), donc qu'il accepte en conscience un potentiel limité de soustraction fiscale, en échange d'une augmentation hypothétique de la compétitivité de la place helvétique pour les cotations obligataires dont l'impact concret restera limité.

Une émission obligataire par une entreprise n'exige aucune présence dans le pays d'émission. L'entreprise devra y avoir des avocats pour finaliser le document d'émission (appelé «prospectus») et gérer sa revue et son approbation par la bourse, et des banques pour gérer les flux financiers et la communication avec les investisseurs via la bourse. Il ne s'agit donc pas d'attirer un fort volume d'activités entièrement nouvelles, mais plutôt de permettre aux grandes banques suisses de développer à domicile une activité qu'elles ont aujourd'hui plutôt dans leurs bureaux étrangers.

L'énergie consacrée à des sujets pareils pourrait être investie mieux et à moindre coût dans l'élimination de certains pièges du droit fiscal qui concernent un plus grand nombre de gens, propriétaires d'entreprises en société, grandes et surtout petites. Ces pièges sont connus depuis des décennies et frappent notamment dans des situations de contrôle où l'enchaînement des différents impôts fait qu'une même erreur du contribuable est en réalité sanctionnée d'une double ou triple peine.

Lionel Noguera, avocat au barreau de Luxembourg, membre OAV Oron-la-Ville



Le 25 septembre, nous votons sur deux objets fiscaux. Ils n'ont rien à voir l'un avec l'autre (si ce n'est d'être soumis au vote du peuple le même jour), mais sont symptomatiques d'une tendance à baisser la charge fiscale des grandes entreprises

tout en augmentant celle des personnes physiques, vous et moi, et des PME.

Nous votons tout d'abord sur la suppression de l'impôt anticipé. Cet impôt ne concerne qu'une petite poignée de très grandes entreprises : 200 à peine, alors que notre pays en compte près de 590'000. En outre, cet impôt est, comme son nom l'indique, anticipé : il est remboursé aux

contribuables qui déclarent ensuite correctement leurs revenus. Ceux qui sont honnêtes ne paient donc rien. Au final, ne paient vraiment l'impôt anticipé que ceux qui ne déclarent pas tout. Il s'agit donc surtout de ceux qui trichent. Généralement, ce ne sont pas des entreprises suisses, mais des ressortissants étrangers, souvent de riches oligarques. En supprimant l'impôt anticipé, on leur fait donc un cadeau... et on les incite à tricher. C'est un cadeau qui coûtera fort cher : les pertes de revenus seront d'environ 800 millions de francs par an, alors que la Confédération, dont les finances sont déjà péjorées par le covid, s'attend à un déficit record de plus de 7 milliards de francs ! En outre, de l'aveu même du Conseil fédéral, 500 des 800 millions de perte attendue iront directement hors de Suisse.

Le même jour, nous votons sur

une augmentation de la TVA pour financer l'AVS (même si celle-ci a fait des bénéfices de plusieurs milliards de francs ces dernières années). Or, augmenter la TVA, c'est péjorer le pouvoir d'achat de tout le monde, sans distinction. Cette hausse est particulièrement mal venue dans un contexte d'inflation galopante : les prix de l'électricité et du carburant explosent, les primes LAMal vont encore augmenter alors que ni les salaires, ni les rentes ne sont indexés complètement. Ce n'est donc pas le bon moment de baisser notre pouvoir d'achat, à plus forte raison si c'est, pour les femmes et les couples mariés en tout cas, pour devoir attendre une année de plus avant de toucher l'AVS. Je voterai donc non à la suppression de l'impôt anticipé et à la réforme «AVS 21».

Jean Christophe Schwaab, vice-syndic de Bourg-en-Lavaux

Publicité

SERVICE CLIMATISATION
dès CHF 150.00 **
**sans les fournitures et gaz

GARAGE DE LA CROIX
1090 La Croix-sur-Lutry 021 791 53 74

ENTRETIEN TOUTES MARQUES

CARXPART SYM PEUGEOT SCOOTERS ISUZU

WWW.GARAGEDELACROIX-LUTRY.CH